

1. Objet du marché

La Banque de la République du Burundi (BRB en sigle), à travers son site web www.brb.bi et le Journal « Le RENOUVEAU », lance un avis d'appel d'offres ouvert national pour l'exécution des travaux d'extension de l'ECOLE FONDAMENTALE (ECOF) MUSINZIRA II à GITEGA.

2. Allotissement

Le marché est constitué d'un lot unique et indivisible.

3. Financement du marché

Le marché est financé sur les fonds propres de la Banque de la République du Burundi.

4. Conditions de participation au marché

La participation au présent marché est ouverte à égalité de conditions, à toute personne physique ou morale disposant des capacités juridiques, techniques et financières requises pour l'exécution du présent marché. Les groupements d'entreprises ne sont pas acceptés.

Ne peut participer à cet appel d'offres, toute personne physique ou morale frappée par l'un ou l'autre des critères d'inéligibilité aux marchés de la BRB énumérés à l'article huit (8) du Règlement de Passation des marchés de la BRB.

5. Proposition de sous-traitance

L'Entrepreneur est autorisé à sous-traiter l'exécution de certains ouvrages ou parties de son marché à condition d'avoir obtenu du Maître d'Ouvrage l'acceptation de chaque sous-traitant et l'agrément de ses conditions de paiement.

Le soumissionnaire a l'obligation d'indiquer dans son offre la nature et le montant de la partie des prestations qu'il envisage de sous-traiter.

6. Monnaie de soumission

Le montant de la soumission est libellé entièrement en Francs Burundi (BIF). Il doit être exprimé en tenant compte des droits, impôts et taxes exigibles au Burundi, c'est-à-dire, Toutes Taxes Comprises (TTC).

7. Visite des lieux

La visite des lieux est obligatoire et est organisée en date du 05/05/2026 à 10h30 à Gitega.

Le rassemblement se fera à l'entrée principale de l'Agence de la Banque de la République de Burundi à Gitega.
Les personnes qui représenteront des entreprises dans la visite des lieux devront être des ingénieurs ou techniciens de niveau A2 minimum dans le domaine du Génie Civil.

8. Garantie de soumission

Une garantie bancaire de soumission (BIF 10 000 000) est exigée. Les garanties bancaires émanant des microfinances ne sont pas acceptées.

a) La garantie de soumission restera valide pendant 30 jours calendaires suivant l'expiration de la période de validité des offres.

b) La garantie de soumission de l'attributaire du marché sera libérée lorsque le soumissionnaire aura signé la lettre d'acceptation et constitué la garantie requise.

c) Pour les soumissionnaires non retenus, la garantie de soumission leur sera retournée dans un délai maximum de 30 jours calendaires après expiration du délai de validité des offres.

d) La garantie de soumission sera saisie :

a) Si le soumissionnaire retire son offre durant la période de validité des offres ;

b) Si l'attributaire du Marché ne parvient pas, dans les délais, à signer le contrat ;

c) Si le soumissionnaire retenu se désiste.

9. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté et obtenu tous les jours ouvrables pendant les heures de service au siège de la Banque de la République de Burundi, auprès du Service Logistique et Patrimoine, 2^{ème} étage, bureau n°2.27, contre paiement d'un montant de Deux cent cinquante mille Francs Burundi (250.000 BIF) non remboursable.

Cette somme sera versée au compte numéro 9829/000 intitulé « récupérations diverses » ouvert au nom de la Banque de la République de Burundi.

10. Contenu du dossier d'appel d'offres

- Le présent Dossier d'Appel d'Offres est constitué par les documents suivants :
- a) Le présent avis d'appel d'offres ;
 - b) Les spécifications techniques ;
 - c) Le bordereau des prix unitaires et du devis quantitatif et estimatif ;
 - d) Les différents formulaires ;
 - e) Les critères d'évaluation des offres.

11. Contenu de l'offre

11.1. Offre technique

L'offre technique comprendra les documents administratifs et les documents techniques suivants :

A. Documents administratifs

- a) Une lettre de soumission de l'offre technique sans aucune mention des prix proposés, conforme au modèle donné en annexe, signée par une personne ayant les pouvoirs d'engager le soumissionnaire et adressée à Monsieur le Gouverneur de la BRB. En cas de délégation, ladite lettre sera accompagnée d'une procuration écrite authentifiée par le notaire ;
- b) Une garantie bancaire de soumission de dix million de Francs Burundi (BIF 10 000 000) ;
- c) Une fiche de renseignements sur le soumissionnaire, conforme au modèle donné en annexe ;
- d) Une copie des statuts de la société ;
- e) Une copie du registre de commerce ;
- f) Une attestation de non redevabilité fiscale encore valide ;
- g) Un certificat d'immatriculation fiscale (NIF) ;
- h) Une attestation de non redevabilité à l'INSS encore valide ;
- i) La preuve d'achat du DAO ;
- j) Une attestation de non faillite valide, datant d'au plus 3 mois le jour de l'ouverture des offres, délivrée par le tribunal du commerce ;
- k) Un certificat de visite des lieux ;

N.B : L'absence ou la non-conformité d'un document parmi ceux énumérés ci-dessus entraîne le rejet automatique de l'offre.

B. Documents techniques

- a) Attestation de capacité financière, signé par une banque reconnue et agréée au Burundi, pour un montant minimum équivalent à BIF 500 000 000 ;
- b) Les états financiers, pour les 3 dernières années (2023, 2024 et 2025), audités et approuvés par l'autorité fiscale avec un chiffre d'affaire annuel moyen d'un montant minimum de cinq cent millions de Francs Burundi (BIF 500 000 000) ;
- c) Expérience similaire : fournir des preuves attestant que le soumissionnaire a déjà réalisé avec succès au moins trois (3) constructions d'envergure comparable au présent projet (PV de réception provisoire ou définitive, attestation de bonne exécution, ou équivalent) ;
- d) Liste du gros matériel et équipements essentiels à l'exécution des travaux (propriété, leasing ou location) avec des preuves attestant leur disponibilité: engins de terrassement disponibles, 1 camion benne (4 m³ au minimum par chacune), 1

- e) Un planning d'exécution présenté sous la forme de diagramme à barres ou diagramme de GANTT avec une méthodologie de travail bien détaillée;
 - f) Les CV actualisés du personnel aligné datant d'un mois jusqu'à la date de soumission, les attestations de services rendus ainsi que les copies des diplômes certifiées conformes à l'original, délivrées par le Ministère ayant l'Education Nationale dans ses attributions.
- Le personnel doit être techniquement qualifié conformément aux exigences des travaux objet du présent marché. Chaque membre du personnel doit avoir déjà exécuté avec succès au moins trois (3) travaux de nature et de complexité comparable à celle des Travaux objet de cet appel d'offres au cours des cinq (5) dernières années.

Le personnel sera composé au minimum de :

- Un Ingénieur Civil/Industriel/Bachelier en Génie Civil ayant une expérience d'au moins 5 ans dans la gestion des travaux du Génie Civil ;
 - Un Technicien Conducteur des travaux de niveau A2 avec une expérience d'au moins 5 ans dans l'exécution des travaux du Génie Civil en tant que Chef de chantier.
 - Un Technicien Géomètre Topographe de niveau A2 ayant une expérience d'au moins 5 ans.
- g) Un engagement à fournir les matériaux de qualité.

N.B : La BRB se réserve le droit de vérifier la véracité et/ou l'authenticité des documents présentés par les soumissionnaires.

11.2 . Offre financière

L'offre financière comprendra les documents ci-après :

- 1) La lettre de soumission de l'offre financière conforme au modèle donné en annexe ;
- 2) Le devis quantitatif estimatif dûment complété et signé en version papier et en version électronique sur la clé USB;
- 3) Le bordereau des prix unitaires dûment complété et signé, en version papier et en version électronique sur la clé USB.

En cas de divergence entre l'original et les versions électroniques, seul l'original fera foi. Les prix indiqués par le soumissionnaire sont fermes et non révisables pendant toute la durée du marché.

12. Présentation des offres

Les offres seront présentées en quatre (4) exemplaires dont un (1) original et trois (3) copies, et seront emballées dans deux (2) enveloppes fermées et séparées, comportant respectivement les mentions « OFFRE TECHNIQUE » et « OFFRE FINANCIERE ».

Les deux (2) enveloppes seront ensuite glissées dans une enveloppe extérieure fermée portant la mention « Offre pour l'exécution des travaux d'extension de l'ECOLE FONDAMENTALE (FCFO) MUSINZIRA II à Gitega ».

L'enveloppe extérieure contenant les 2 offres sera envoyée à l'adresse ci-après :

Banque de la République du Burundi

1, Avenue du Gouvernement

B.P. 705 Bujumbura

Tél. (+257) 22 20 40 00/Fax. (+257) 22 22 31 28

E-mail : brb@brb.bi

Outre cette adresse, l'enveloppe extérieure porte les inscriptions : « A n'ouvrir qu'en séance d'ouverture des offres ».

L'enveloppe extérieure ne doit comporter aucun signe distinctif du soumissionnaire.

Toute enveloppe ouverte ou ne respectant pas la formalisation ci-dessus mentionnée ne pourra pas être acceptée.

13. Dépôt et ouverture des offres

Les offres seront déposées au Secrétariat de Direction de la Banque (5^{ème} étage), au plus tard le **28/05/2026 à 10h00.**

Les offres techniques seront ouvertes **le même jour, à 10h30 min.** en présence des représentants des soumissionnaires qui décideront d'assister à la séance d'ouverture qui aura lieu dans la Salle des réunions du **5^{ème} étage.**

L'ouverture des offres financières se fera uniquement pour les soumissionnaires dont les offres techniques auront satisfait aux critères administratifs et aux exigences techniques.

14. Validité des offres

Les offres resteront valables pendant une période de **quatre-vingt-dix (90) jours calendaires** à compter de la date limite de remise des offres.

15. Attribution et notification du marché

Le marché sera attribué au soumissionnaire qui aura fourni une offre techniquement et financièrement la plus avantageuse.

Dès la notification, l'attributaire dispose d'un délai de cinq (5) jours ouvrables pour entrer en contact avec la Banque de la République du Burundi en vue de l'élaboration et de la signature du contrat.

16. Modalités de paiement

Le paiement se fera par virement bancaire suivant les coordonnées bancaires fournies par l'Attributaire du marché inscrit au nom de l'Entrepriser ou de la personne exécutante et selon les échéances suivantes :

- a) Une avance de démarrage de maximum **vingt pour cent (20%)** du montant du marché peut être versée à l'**Entrepriser** sur sa demande expresse après la signature du contrat, dans un délai n'excédant pas dix (10) jours ouvrables. Cette avance doit être garantie à cent pour cent (100%) par une garantie émanant d'un établissement bancaire agréé. Les garanties émanant des microfinances ne sont pas acceptées.

La restitution de l'avance de démarrage commencera à partir du premier décompte et doit être terminée quand le paiement aura atteint quatre-vingt pour cent (80%) du montant total du marché.

- b) Quand l'avancement des travaux a atteint au moins quatre-vingt pour cent (80%), le paiement d'un montant de quatre-vingt pour cent (80%) est subordonné à la récupération de la garantie d'avance de démarrage.

- c) Paiement de **vingt pour cent (20%)** après la réception provisoire dûment signée par les deux parties.

La facture à présenter par l'Attributaire du marché devra être reconnue par l'Office Burundais des Recettes (OBR), soit émise par la machine à facturation électronique agréée par l'OBR, soit contenant le numéro de signature de l'OBR.

17. Délai d'exécution des travaux

Les travaux prévus dans le cadre de ce marché sont à réaliser dans un délai maximum de **dix (10) mois calendaires**, comptés à partir de la signature du contrat. Toutefois, le soumissionnaire peut proposer un délai plus court. En cas d'échec d'exécuter les travaux dans le délai plus court proposé par le soumissionnaire, des pénalités de retard sont appliquées à partir de la date qui suit.

18. Garantie de bonne exécution

L'**Entrepriser** est tenu de fournir au **Maître d'Ouvrage** une garantie de bonne exécution sous forme de garantie bancaire conforme au modèle inclus dans le Dossier d'Appel d'offres.

Le montant de la garantie de bonne exécution est égal à cinq pour cent (5 %) du montant total du marché.

La garantie sera constituée dans les trente (30) jours calendaires qui suivent la signature du contrat.
La garantie est libérée dans un délai d'un (1) mois suivant la réception définitive de l'ouvrage, qui interviendra douze (12) mois après la réception provisoire.

19. Renseignements complémentaires

Tout renseignement complémentaire concernant le présent Avis d'Appel d'Offres peut être obtenu au Service Logistique et Patrimoine de la Banque de la République du Burundi à l'adresse mentionnée ci-dessus, au point 8.

20. Droit applicable

Le présent marché est régi par le droit burundais, en particulier le Règlement de Passation des marchés de la Banque (disponible sur le site www.brb.bi).

Fait à Bujumbura, le 27 avril 2026

Edouard Normand BIGENDAKO
Gouverneur.
de la REPUBLIQUE
BURUNDI
B.R.B.
Gouverneur.